



AVIS PUBLIC 2019-011

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **4 mars 2019 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

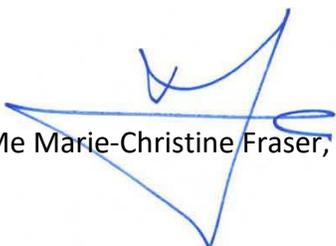
Demande 2019-007 visant le 258, rue Deshaies, Asbestos.

Nature et effets : Réduire la marge de recul avant, d'un bâtiment principal déjà érigé, à 3,43 mètres plutôt que 7 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116 pour la zone 47-R.

Nature et effets : Réduire la marge de recul latérale, d'un bâtiment principal déjà érigé, à 0,44 mètre plutôt que 2 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116 pour la zone 47-R.

Nature et effets : Réduire sommes des marges de recul latérale, d'un bâtiment principal déjà érigé, à 2,76 mètres plutôt que 4 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116 pour la zone 47-R.

Donné à Asbestos, Québec, ce 17^e jour de février 2019.



Me Marie-Christine Fraser, greffière